



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ILLZACH, le 03 juillet 2006

Le Maire de la Ville d'ILLZACH

à

Président de l'ASIM Tennis

DE/AF

N° 2148 / 2006

68110 ILLZACH

Monsieur le Président,

J'ai pris bonne note du contenu de votre courrier du 9 juin dernier.

Celui-ci n'a pas manqué de me surprendre.

En effet, nous avons, dans la concertation, mené à bien la rénovation complète des espaces intérieurs de l'espace tennis, dans la perspective de mettre à la disposition des pratiquants un cadre agréable, une surface de jeu qui ne trouve que rarement son équivalent dans la région, la possibilité de bénéficier du chauffage en saison froide.

Cette opération a mobilisé 1 047 022,16 euros de fonds publics.

Dans le même temps, nous avons consenti à prendre à notre charge les frais de fonctionnement liés à la consommation de l'eau, du gaz, de l'électricité.

C'est dans cette perspective, conjuguée à celle du club de mieux maîtriser la fréquentation des courts, que nous avons financé un dispositif prenant en compte cette double préoccupation, l'expérience antérieure ayant conduit à des situations souvent irresponsables, dénoncées à juste titre par certains de nos contribuables.

Le système mis en place l'a été afin de permettre aux pratiquants de jouer une heure et demie durant, sans risque d'interruption pour avoir à réactiver l'éclairage.

Il nous est demandé aujourd'hui de remplacer ce dispositif par une minuterie.

Hormis le fait que, dans ce cas également, un échange serait inévitablement perturbé par la coupure du courant, il nous semble que les problèmes que nous avons souhaité solutionner en mettant le dispositif actuel en place se trouveraient à nouveau posés, les inconvénients l'emportant très largement sur un avantage à vrai dire dérisoire.

Aussi, si vous deviez mettre en place une minuterie, nous vous demanderions de retenir une option à monnayeur, afin de responsabiliser les usagers et de ne pas mettre la Ville en demeure de prendre à sa charge, "à guichet ouvert" la consommation de courant. Cette disposition s'appliquerait, bien évidemment, aussi aux courts extérieurs.

Persuadé que vous voudrez bien, ainsi que vos co-responsables, admettre le bien fondé de notre position, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Daniel ECKENSPIELLER